

Contrat de graphisme pour l'agenda 2021-2022

Depuis plusieurs années, l'AGECVM produit un agenda pour ces membres. Afin de réaliser ce projet, elle engage une ou un graphiste étudiant pour faire la mise en page de cet agenda.

Les parties dans ce contrat sont définies tel qui suit :

Le client : Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal

La graphiste : Amélie Laflamme, Graphiste sélectionnée pour l'AGEnda 2021-2022

Article 1

Objet :

Mise en page de l'Agenda de l'AGECVM 2021-2022

Article 2

Obligation du graphiste

La graphiste s'engage à faire la mise en page de l'ensemble de l'agenda étudiant de l'AGECVM 2021-2022 : couverture et illustrations intérieures sélectionnées par la Table de concertation et mise en page des pages calendrier et texte, ...

La facture de l'agenda doit respecter les valeurs de justice sociale et d'égalité de l'AGECVM

Elle devra fournir une version préliminaire de l'agenda en format PDF à des fins de révision le vendredi 11 juin 2021 au plus tard.

Le produit finalisé doit être prêt le vendredi 25 juin 2021.

Elle devra également participer, début juillet 2021, avec les responsables de l'AGEnda 2021-2022 à la réception de la 1^{ère} épreuve et au Bon à tirer requis par l'imprimeur.

Article 3

Obligation du Client

Le client s'engage à payer 2 500 (deux mille cinq cents) \$ pour les services de graphisme. Il s'engage à fournir tous les textes requis pour l'agenda et au moins 75% de ces textes seront remis aux graphistes le vendredi 28 mai 2021 au plus tard.

Article 4

Modalité de paiement

La graphiste recevra 50% de sa rémunération, soit 1 250,00 (mille deux cent cinquante) \$ à la signature de ce contrat et, la balance de 1 250,00 (mille) \$, à la réception de la première épreuve de l'imprimeur, début juillet 2021, et au plus tard le 09 juillet 2021.

Le client : Taha Boussaa

La graphiste : Amélie Laflamme

Signé le __ avril 202